

LA DÉCENNIE D'ACTION POUR ATTEINDRE LES ODD
RÉPONSES SYNDICALES EN MATIÈRE DE POLITIQUES

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LA RELANCE ET LA RÉSILIENCE

ÉTUDES DE CAS:
KENYA ET SÉNÉGAL

TIME FOR



LE TEMPS PRESSE
POUR UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL



TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	4
Introduction	5
1. L'incidence socioéconomique de la COVID-19 en Afrique	6
1.1. Répercussions économiques	7
1.2. Répercussions sur le marché du travail	8
2. Réponses des gouvernements pour assurer la relance et la résilience conformément à l'ODD 8: études de cas.....	9
2.1. Importance de l'ODD 8 pour favoriser les avancées des ODD en Afrique ...	10
2.2. Réponses des gouvernements en matière de relance et de résilience: études de cas.....	11
Kenya	11
Sénégal	15
3. Conclusions et recommandations	20
3.1. Recommandations aux gouvernements	21
3.2. Recommandations aux donateurs de la coopération internationale	22

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LA RELANCE ET LA RÉSILIENCE

ÉTUDES DE CAS: KENYA ET SÉNÉGAL

Cette publication rend compte des résultats de l'étude réalisée par le Dr Kwabena Nyarko Otoo.

L'étude peut être consultée en ligne:
<https://www.ituc-csi.org/les-odd-pour-la-relance-et-la-resilience-en-afrique-2022>

Photo:

Page de couverture: Osseiran Nadine / OIT

Chapitre 1: Marcel Crozet / KSBSI

Chapitre 2: Marcel Crozet / OIT

Conclusions: Marcel Crozet / OIT

D/2022/11.962/4

TIME FOR 

**LE TEMPS PRESSE
POUR UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL**

Partenariat des OSCCO
pour l'efficacité du développement



Cette publication a bénéficié du soutien financier de l'OSC *Alliance for Development Effectiveness*, de l'Agence suédoise de coopération au développement international (SIDA), et de l'Union européenne. Le contenu et les points de vue figurant dans le document ne reflètent pas nécessairement l'opinion de ces donateurs.

AVANT-PROPOS

Les pays africains ont été fortement touchés par la crise de la COVID-19. L'impact sur les travailleurs et leurs moyens de subsistance a été terrible, en particulier pour ceux qui travaillent dans l'économie informelle et pour les femmes et les jeunes. La contraction des économies et les niveaux croissants d'inflation ont augmenté les niveaux de pauvreté dans la région. La hausse des taux d'intérêt a encore réduit la marge de manœuvre budgétaire des gouvernements et a fait grimper en flèche les niveaux d'endettement, poussant de nombreux pays au bord du gouffre à un moment où les dépenses publiques dans des domaines clés sont plus que nécessaires.

Si les gouvernements ont mobilisé des efforts pour lutter contre la pandémie et amortir ses conséquences socio-économiques, dans de nombreux pays ces efforts n'étaient pas à la hauteur des besoins des populations spécifiques et ne ciblaient pas toujours les plus vulnérables.

Nous pouvons désormais affirmer avec certitude que si les pays avaient davantage progressé dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), et notamment de l'ODD 8 sur la croissance économique durable et le travail décent, les conséquences de la crise auraient pu être atténuées.

Afin de consolider la reprise et de renforcer la résilience, les gouvernements doivent donner la priorité aux dépenses dans des domaines clés pour la réalisation de l'ODD 8, ce qui contribuera à accélérer l'action sur les autres ODD. Un nouveau contrat social avec des emplois décents et respectueux du climat, des droits, un salaire minimum vital, une protection sociale universelle, l'égalité et l'inclusion est fondamental pour cela. Les syndicats exigent des réponses politiques plus fortes au niveau national et mondial pour faire face aux multiples crises que nous traversons. Les gouvernements africains doivent réaliser des efforts spécifiques pour mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et accorder une attention particulière à l'ODD 8.

Cette étude vise à contribuer à la réflexion sur la manière dont les gouvernements africains et les donateurs de la coopération au développement peuvent élaborer de meilleures réponses à la crise afin de construire la reprise et la résilience tant attendues.

Kwasi Adu-Amankwah

Secrétaire général - Organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale (CSI-Afrique)

INTRODUCTION

Ce rapport s'inscrit dans une série d'études réalisées en 2021 par le Réseau syndical de coopération au développement (RSCD) de la Confédération syndicale internationale (CSI), qui illustrent l'importance de promouvoir des stratégies de reprise et de résilience axées sur les Objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 8, en partant d'une analyse des politiques de relance mises en œuvre dans des pays sélectionnés.

La première partie du rapport présente l'incidence socioéconomique de la crise de COVID-19 et ses répercussions sur le travail en Afrique en 2020 et 2021, ainsi que les prévisions pour 2022.

La seconde partie examine les effets de la COVID-19 sur l'économie et le marché du travail du Kenya et du Sénégal, en observant les retombées de la pandémie sur la réalisation du Programme 2030 et de l'ODD 8 – Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Enfin, l'étude propose des recommandations aux deux gouvernements et aux donateurs pour favoriser la reprise et la résilience centrées sur l'humain dans le cadre de l'ODD 8 en Afrique.

**1. L'INCIDENCE
SOCIOÉCONOMIQUE
DE LA COVID-19 EN
AFRIQUE**



1.1. Répercussions économiques

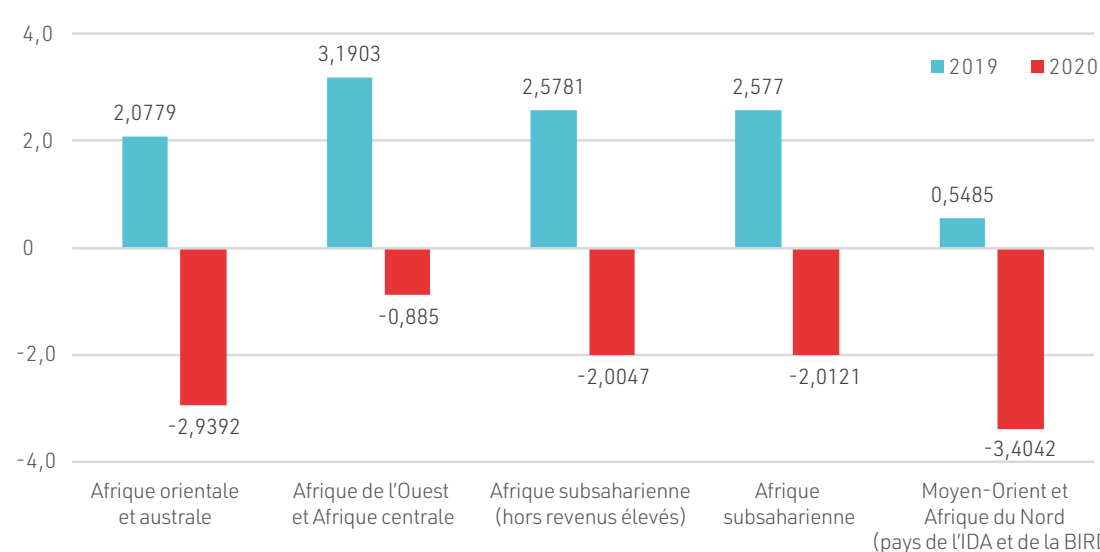
Si l'Afrique semble avoir été épargnée par les graves conséquences sanitaires de la COVID-19, on ne peut pas en dire autant de l'économie des pays africains. Les rigoureuses mesures de confinement qui ont été prises dès le début ont permis d'éviter une catastrophe sanitaire mais elles se sont révélées dévastatrices pour l'économie. Le produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique a diminué de 2,1 % en 2020; c'est la première récession que connaît le continent depuis un quart de siècle¹. Les chiffres de la croissance (figure 1) indiquent que toutes les sous-régions du continent sont entrées en récession économique en 2020.

Il est important de noter que l'impact de la COVID-19 sur la croissance économique en Afrique subsaharienne a commencé à faiblir après 2020². Le PIB réel de la région a retrouvé une trajectoire de croissance positive en 2021, à hauteur de 4,5 %³, une tendance qui devrait se maintenir autour de 4 % en 2022 et 2023⁴, selon les prévisions. Cette reprise est liée à la hausse des prix des produits de base, à l'assouplissement des mesures de confinement prises pendant la pandémie, et à la relance du commerce mondial⁵.

Cependant, la COVID-19 a également provoqué une hausse soudaine de l'inflation des prix sur le continent. Le taux d'inflation enregistré en Afrique en 2020 (10,4 %) était légèrement plus élevé que les 9,8 % relevés en 2019⁶. L'inflation a atteint environ 11 % en 2021⁷ et devrait culminer à 12,2 % en 2022 – le plus haut niveau moyen d'inflation depuis 2008 dans la région⁸ – du fait des perturbations survenues dans les chaînes d'approvisionnement, de la sécheresse, des restrictions à l'exportation imposées par les grands exportateurs de denrées alimentaires, et des pénuries d'approvisionnement à l'échelle mondiale⁹. La guerre en Ukraine n'a fait qu'accentuer ces pressions, suite à l'augmentation des prix du pétrole et de l'alimentation¹⁰. La hausse du niveau général des prix s'est traduite par de considérables effets négatifs sur le bien-être des travailleurs et de leur famille, l'augmentation des prix ayant coïncidé avec d'importantes baisses de revenus.

Conformément aux prévisions, la forte contraction des économies africaines a porté un coup à l'équilibre budgétaire déjà fragile de la plupart des pays. La charge de la dette a augmenté elle aussi, alors qu'une majorité des pays étaient déjà aux prises avec des niveaux élevés d'endettement avant la pandémie. Le déficit budgétaire de l'Afrique a doublé en 2020, atteignant le record historique de 8,4 % du PIB¹¹. L'équilibre budgétaire global (en tenant compte des subventions) a affiché un déficit supérieur à l'avant-COVID-19, passant de -3,9 % du PIB en 2019 à -6,4 % du PIB en 2020, avant de redescendre légèrement en 2021, à -5,3 % du PIB¹². L'augmentation du ratio moyen de la dette par rapport au PIB se situe entre 10 et 15 points de pourcentage et devrait persister à court et moyen terme¹³. En Afrique, la proportion de la dette par rapport au PIB est passée de 50,4 % en 2019 à 57,3 % en 2020, avant de diminuer légèrement à 56,9 % en 2021¹⁴.

FIGURE 1. CROISSANCE DU PIB EN AFRIQUE



Source: Banque mondiale, 2022

L'Afrique a également subi une détérioration de ses comptes courants, dont le déficit était estimé à 5,5 % du PIB en 2020, avant de passer à 4,1 % en 2021 et vraisemblablement à 2,7 % en 2022¹⁵.

En Afrique, les investissements directs à l'étranger (IDE) ont baissé d'environ 18 %, c'est-à-dire de 45,3 milliards de dollars US en 2019 à 37,2 milliards en 2020¹⁶, ce qui a porté préjudice à la croissance du continent et à sa capacité à créer des emplois décents et à réduire la pauvreté. Les chiffres issus de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) indiquent que les IDE effectués en Afrique ont de nouveau augmenté d'environ 97 milliards de dollars US en 2021¹⁷.

Les envois de fonds en Afrique de la part des travailleurs émigrés ont eux aussi diminué d'approximativement 8,8 %, passant de 48 milliards de dollars US en 2019 à 44 milliards en 2020¹⁸, avec un impact immédiat sur le revenu des ménages. Bien que les envois de fonds montrent des signes de reprise – en 2021, l'argent envoyé en Afrique subsaharienne a augmenté de 6,2 %, soit 45 milliards de dollars US¹⁹ –, ils n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant la pandémie.

1.2. Répercussions sur le marché du travail

Comme on pouvait s'y attendre, la détérioration des résultats économiques faisant suite à la pandémie de COVID-19 a produit une incidence négative sur l'emploi décent en Afrique. En 2020, les pertes d'emplois avoisinaient les quatre millions, pendant que 2,1 millions de personnes supplémentaires sortaient du marché du travail²⁰. Le nombre de personnes sans emploi a augmenté d'environ 1,9 million²¹. Au deuxième trimestre de 2020, le pourcentage d'heures de travail perdues – par rapport au dernier trimestre de 2019 – s'élevait à 16 %, retombant à 7,7 % fin 2020. En 2021, ce chiffre a oscillé entre 4,2 % et 1,4 %²². Faute de programmes de remplacement des revenus, ce qui est la norme en Afrique, une telle perte de travail, en particulier en termes de nombre d'heures de travail, a eu un effet des plus néfastes sur les moyens de subsistance et le bien-être des citoyens.


En Afrique, les conséquences négatives de la pandémie sur l'emploi ont affecté plus gravement encore les femmes, les jeunes travailleurs et les travailleurs de l'économie informelle.

D'après l'OIT, en 2020, le nombre de femmes employées a baissé d'environ 3,7 millions en Afrique, contre une diminution de 300.000 chez les hommes²³. De surcroît, autour de 3,2 millions de femmes ont quitté le marché du travail, alors que 1,1 million d'hommes y sont entrés²⁴.

L'impact de la pandémie s'est également manifesté plus durement chez les jeunes. Sur le continent, en 2020, le nombre d'emplois a chuté de quatre millions approximativement, dont 3,6 millions de jeunes²⁵. En outre, s'il y a eu près de 3,2 millions de jeunes de moins sur le marché du travail en 2020, environ 1,1 million d'adultes sont entrés en activité la même année²⁶. Fait révélateur, autour de 300.000 jeunes Africains sont venus s'ajouter aux effectifs des chômeurs en 2020²⁷.

Les travailleurs de l'économie informelle ont eux aussi été touchés de manière disproportionnée par la COVID-19, en raison des mesures de confinement qui ont entraîné une réduction considérable du commerce transfrontalier, et plus précisément du commerce informel transfrontalier (CIT), qui constitue une large proportion de l'activité économique informelle dans la plupart des pays africains (OIT, 2020b)²⁸. En l'occurrence, le CIT représente entre 30 % et 40 % de la totalité du commerce au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe, et sa valeur est estimée à 17,6 milliards de dollars US²⁹. Ainsi, la fermeture des frontières et les restrictions ont éliminé une des activités économiques les plus importantes pour les travailleurs de l'économie informelle du continent. L'ampleur des effets de l'arrêt du commerce transfrontalier est particulièrement grave, compte tenu du fait que les femmes contrôlent environ 70 % du CIT en Afrique. De nombreux travailleurs et travailleuses informels ont perdu à la fois leurs revenus et leur capital pendant la pandémie, étant contraints d'utiliser des ressources commerciales limitées pour la consommation. Bon nombre d'entre eux ont dû mettre fin partiellement ou totalement à leur activité³⁰. Au Cameroun, presque 13 % des entreprises du secteur informel ont fermé temporairement ou définitivement. En 2021, environ 10 % des PME ont cessé leur activité. En Afrique du Sud, l'emploi informel a chuté de 29 % au cours du deuxième trimestre de 2020, contre 8 % dans l'emploi formel.

L'incidence de la COVID-19 sur le marché du travail africain a exacerbé la pauvreté sur l'ensemble du continent. Le nombre de personnes dans l'extrême pauvreté a augmenté d'approximativement 14 millions en 2020³¹ et 20 millions en 2021³². La pandémie a interrompu les avancées réalisées par l'Afrique pour éliminer la pauvreté, aggravant au contraire le dénuement à travers le continent.

A young woman with short dark hair, wearing a red and white horizontally striped short-sleeved shirt, stands in a room with reddish-brown walls. She is holding a large, open cardboard box filled with various items of clothing, including a dark grey jacket, a blue and white patterned garment, and a yellow item. The lighting is somewhat dim, creating a somber atmosphere.

**2. RÉPONSES DES
GOUVERNEMENTS
POUR ASSURER
LA RELANCE ET
LA RÉSILIENCE
CONFORMÉMENT
À L'ODD 8: ÉTUDES
DE CAS**

2.1. Importance de l'ODD 8 pour favoriser les avancées des ODD en Afrique

Avant même que la pandémie de COVID-19 n'éclate, les perspectives d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) en Afrique semblaient compromises. En dépit de l'ambitieux programme de l'Agenda 2063 de L'Union africaine – «L'Afrique que nous voulons» – et des efforts déployés pour incorporer en priorité les objectifs et les cibles spécifiques dans les plans nationaux, le continent n'a jamais été en bonne voie pour atteindre les ODD. En 2019, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) estimait que les progrès du continent en matière d'ODD s'élevaient difficilement à 52,9 %³³.

L'ODD 8 offre un cadre cohérent pour relever les défis sociaux et économiques résultant de la pandémie et encourager une reprise et une résilience centrées sur l'humain. En effet, l'ODD 8 vise une croissance économique soutenue par habitant, une meilleure productivité, et des politiques de développement qui renforcent les activités productives et dissocient la productivité de la dégradation de l'environnement, tout en promouvant la formalisation, le plein emploi productif et le travail décent pour tous. En ce sens, l'ODD 8 est un objectif multidimensionnel indispensable à la réalisation de tous les autres ODD, doté du potentiel de mener à bien l'ensemble du Programme 2030³⁴.

Pour autant, très peu de progrès sont à noter en faveur de l'ODD 8 en Afrique. D'après la CEA, le continent doit faire deux fois plus d'efforts pour toutes les cibles de l'ODD 8³⁵. Même avant la pandémie, la croissance économique en Afrique était moins inclusive et moins apte à absorber le grand nombre de jeunes Africains en quête d'un emploi productif. Les emplois étaient déjà d'une qualité médiocre, dans la mesure où plus des trois quarts de la main-d'œuvre étaient des travailleurs indépendants (48 %) ou employés dans des entreprises familiales (20 %). Moins d'un tiers des Africains (29 %) ont un emploi assorti d'un salaire régulier³⁶. Le travail informel représente environ 86 % de l'emploi total et se caractérise par une faible productivité, des bas salaires et une protection sociale limitée³⁷. Le déficit de travail décent dans l'économie informelle demeure élevé et se traduit par une forte proportion de travailleurs pauvres et un manque de droits³⁸.

La pandémie a mis en évidence ces difficultés, et a réduit à néant une grande partie des avancées réalisées ces dernières années. Le déclin de la croissance économique et de l'emploi a eu une incidence immédiate considérable sur le nombre de pauvres. Selon les estimations, en Afrique subsaharienne, le PIB réel par habitant devrait retomber à son niveau de 2008 à cause de la pandémie, ce qui risque de précipiter dans la pauvreté quelque 40 millions de personnes supplémentaires.

L'Observatoire de l'ODD 8 de la Confédération syndicale internationale (CSI) décrit un scénario comparable³⁹ dans son analyse de la situation des pays sur l'échiquier mondial en ce qui concerne la mise en œuvre de l'ODD 8. D'après les dernières données communiquées par l'Observatoire, l'Afrique subsaharienne se classe à 86,93 et l'Afrique du Nord à 87,53, c'est-à-dire au-dessous de la moyenne mondiale de 100, reléguant l'Afrique à la dernière place, avec le plus mauvais classement de l'indicateur composite de l'ODD 8.

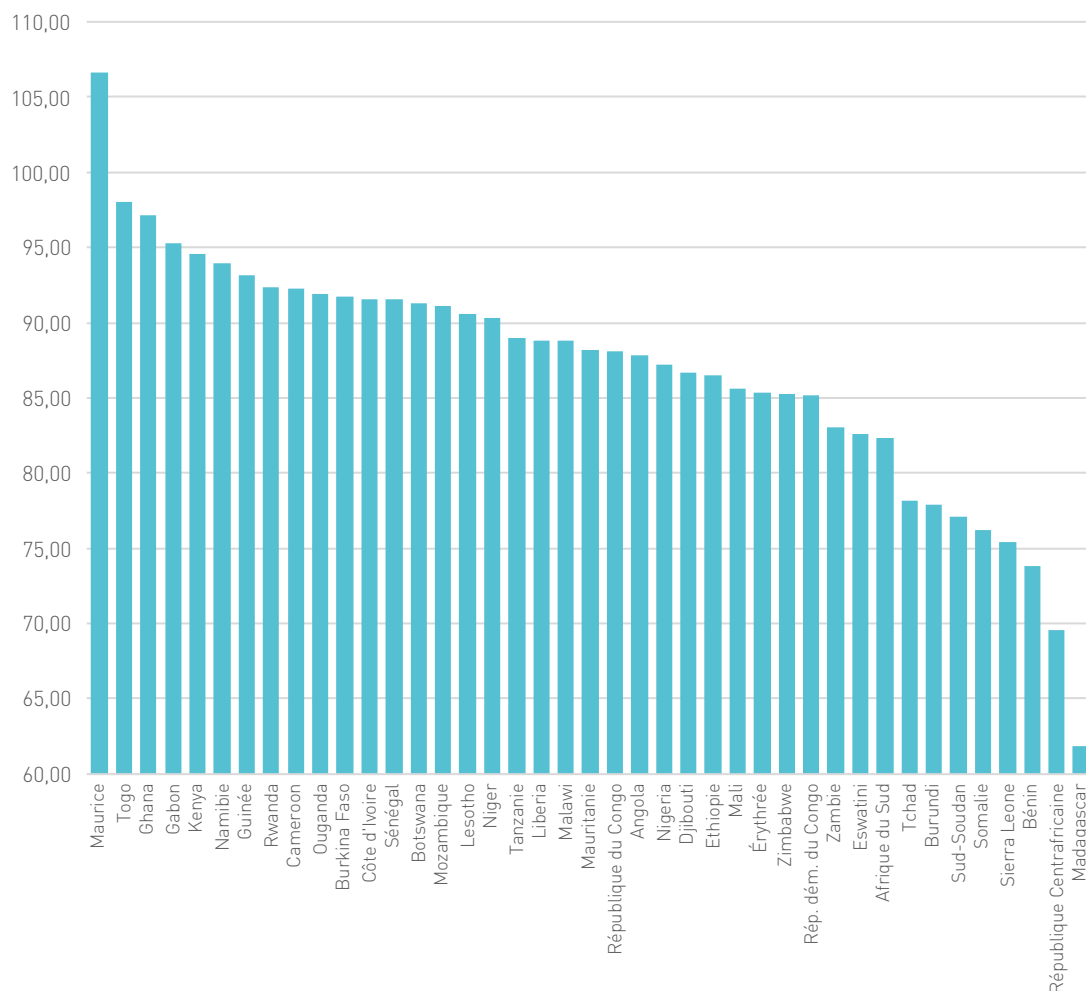
TABLEAU 1. OBSERVATOIRE DE L'ODD 8 DE LA CSI 2022:
VUE D'ENSEMBLE DE LA PROGRESSION DE L'ODD 8 PAR RÉGION DES NATIONS UNIES

Regions NU	Nombre de pays	Bien-être économique	Qualité de l'emploi	Vulnérabilité de l'emploi	Droits du travail	Indicateur de l'ODD 8
Asie	22	103.26	100.35	98.29	83.28	95.57
Europe	36	109.99	107.21	116.32	118.07	112.55
Amérique latine et les Caraïbes	23	92.21	98.46	96.51	101.99	96.86
Afrique du Nord	6	90.48	85.30	94.18	81.87	87.53
Amérique du Nord	2	112.44	107.90	117.03	103.53	110.04
Océanie	3	113.28	104.78	98.75	102.97	104.40
Afrique subsaharienne	41	84.15	91.19	78.52	98.72	86.93
Asie de l'Ouest	16	101.45	86.35	99.65	88.56	93.49

Source: CSI, 2022

Comme l'indique la figure 2, tous les pays de la région, à l'exception de l'île Maurice, se trouvent au-dessous de la moyenne mondiale. La situation est particulièrement préoccupante à Madagascar, en République centrafricaine, au Bénin, en Sierra Leone, en Somalie, au Soudan du Sud, au Burundi et au Tchad, dont le classement est inférieur à 80. Les résultats les plus faibles de la région concernent les sous-domaines de la vulnérabilité de l'emploi et du bien-être économique.

FIGURE 2. L'ODD 8 DANS LES PAYS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE



Source: CSI, 2022

2.2. Réponses des gouvernements en matière de relance et de résilience: études de cas

Kenya

a. Contexte avant la pandémie, conséquences et situation actuelle

Suivant la tendance de l'Afrique subsaharienne, les avancées du Kenya concernant les ODD sont médiocres: d'après l'Observatoire de l'ODD 8 de la CSI, le Kenya a enregistré un score de 94,54 par rapport à la moyenne africaine de 86,93 et il est passé au-dessous de la moyenne mondiale de 100.

Le pays a certes connu une croissance économique constante au cours des quatre dernières décennies, mais cette croissance n'a pas généré de transformations. L'emploi décent demeure rare étant donné que la majeure partie de la main-d'œuvre est cantonnée dans des emplois à faible productivité. La pauvreté est très répandue, en dépit d'une croissance respectable du revenu national. L'inégalité est élevée, ce qui indique qu'une petite proportion de la population s'est emparée d'une grande partie de la croissance du revenu.

TABLEAU 2: OBSERVATOIRE DE L'ODD 8 DE LA CSI (KENYA)

Pays	Bien-être économique	Qualité de l'emploi	Vulnérabilité de l'emploi	Droits du travail	Indicateur composite de l'ODD 8
Kenya	93.91	101.74	87.92	95.10	94.54
Afrique subsaharienne	84,15	91,19	78,52	98,72	86,93

Source: CSI, 2022

Répercussions macroéconomiques

L'économie du Kenya a souffert de l'impact de la COVID-19. Les chiffres du FMI indiquent une contraction de 0,3 % de l'économie en 2020⁴⁰. Ce ralentissement de la croissance a alourdi le déficit budgétaire du pays. Le déficit budgétaire prévu initialement au Kenya s'élevait à 6 %, mais il a atteint 8,1 % en 2020; cette année-là, comme dans tous les autres pays, le Kenya a enregistré des baisses de revenus significatives et des dépenses élevées suite aux mesures mises en place pour arrêter les infections, soigner les personnes malades et soutenir les ménages. En conséquence, l'endettement du Kenya par rapport au PIB est passé de 59 % en 2019 à 67,6 % en 2020.

L'incidence invalidante de la COVID-19 sur l'économie du Kenya a reculé en 2021, bien que tous les indicateurs macroéconomiques principaux n'aient pas montré d'amélioration. Le PIB du pays a repris une trajectoire de croissance positive, affichant une augmentation de 7,2 % en 2021⁴¹. Selon les prévisions, le PIB du Kenya augmenterait de 5,7 % et de 5,3 % en 2022 et 2023, respectivement⁴². Il est important de noter que, malgré le retour de la croissance du PIB, la dette du gouvernement se maintient à quasiment 10 % de plus qu'avant la COVID. En 2021, la dette du gouvernement en pourcentage du PIB s'élevait à 68,1 % et devrait atteindre 70,3 % en 2022⁴³.

La détérioration de l'environnement macroéconomique général du Kenya a engendré des retombées négatives pour les entreprises du secteur privé. Il est présumé qu'une entreprise familiale sur trois ne fonctionnait pas en novembre 2020⁴⁴. Les perturbations occasionnées dans les chaînes d'approvisionnement ont aggravé la situation commerciale, ce qui a limité l'accès aux biens intermédiaires, au travail et aux circuits de vente du pays⁴⁵. Les entreprises du secteur privé kenyan se sont heurtées à une faible demande en raison de la baisse de la consommation et de la diminution de la demande de facteurs de production⁴⁶. Par conséquent, les revenus de pratiquement 30 % des entreprises familiales kenyanes, tous secteurs confondus, avaient diminué en novembre 2020⁴⁷.

Répercussions sur le marché du travail

L'effet négatif de la COVID-19 sur l'économie et les entreprises du Kenya a entraîné de graves difficultés sur le marché du travail, notamment des pertes d'emploi immédiates pour les milliers de personnes que le gouvernement a enjointes à rester chez elles. En mai 2020, le Kenya avait connu une forte diminution du taux d'activité, passant de 75 % en 2019 à 56,8 %. La population en activité a elle aussi fortement baissé, aussi bien chez les hommes (de 77,6 % en 2019 à 65,3 % en 2020) que chez les femmes (de 72,5 % en 2019 à 48,8 % en 2020). Le taux de chômage du pays a presque doublé comparativement au niveau antérieur à la COVID-19⁴⁸.

Une entreprise kenyane sur cinq a licencié des employés⁴⁹. Par ailleurs, 12 % des établissements qui n'ont pas licencié de travailleurs ont réduit le nombre d'heures de travail d'au moins un employé⁵⁰. La perte d'emplois et la diminution du nombre d'heures de travail se sont ajoutées aux baisses de revenus. Au Kenya, les revenus ont diminué, du fait qu'environ 8 % des entreprises ont baissé les salaires et que 11 % d'entre elles ont donné des autorisations d'absence et accordé des congés sans solde⁵¹.

Répercussions sur la pauvreté

Les conséquences écrasantes de la COVID-19 sur l'économie et le marché du travail du Kenya ont provoqué une hausse du nombre de personnes pauvres. Il est estimé que la pandémie a fait basculer deux millions de Kenyans dans la pauvreté⁵². De fait, la pandémie de COVID-19 a réduit à néant les avancées du Kenya vers la réduction de la pauvreté. Plus particulièrement, la pandémie a précipité de nombreuses personnes dans la pauvreté à un moment où la capacité du gouvernement à assurer la protection sociale était compromise, compte tenu de la diminution des revenus et de l'augmentation des dépenses liées à la gestion de la propagation du virus.

b. Analyse des mesures visant à réduire l'impact de la crise et à favoriser la relance

Le Kenya a mis en place une myriade de mesures en réponse à la COVID-19 pour protéger et promouvoir l'économie et les moyens de subsistance: protocoles de santé et de sécurité, mesures budgétaires et monétaires, et interventions sur le marché du travail. Les mesures prises par le gouvernement ont également généré des dépenses de protection sociale et donné lieu à des actions axées sur l'économie verte et la transition juste. Il convient de noter que le dialogue social a joué un rôle manifeste dans les mesures de confinement et d'atténuation en lien avec la COVID-19 au Kenya.

Mesures de soutien aux travailleurs, aux revenus et à la protection sociale

Le gouvernement kenyan a adopté de nombreuses mesures pour faire face aux répercussions de la COVID-19 sur les travailleurs et les moyens de subsistance. En premier lieu, le gouvernement a pris des initiatives afin de protéger les emplois et d'encourager la création d'emplois, en investissant quelque 10 milliards de shillings kenyans (93,7 millions de dollars US) dans des programmes d'emploi pour les jeunes⁵³. Le but était de remédier au problème des pertes d'emplois dues à la survenue de la pandémie dans le pays.

En deuxième lieu, le gouvernement du Kenya a cherché à garantir et à améliorer les revenus et le pouvoir d'achat des travailleurs. Une exonération totale de l'impôt sur le revenu a été accordée aux personnes ayant un revenu mensuel brut inférieur ou égal à 24.000 shillings kenyans (225 dollars US)⁵⁴. Le taux d'imposition maximum sur les revenus est passé de 30 % à 25 %⁵⁵ – pour les employés et les particuliers dont le revenu mensuel excédait 47.059 shillings kenyans (441,18 dollars US)⁵⁶. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) a également été réduite, de 16 % à 14 %⁵⁷.

La troisième série d'initiatives du gouvernement du Kenya portait sur les dépenses de protection sociale. L'affectation de 10 milliards de shillings kenyans (84 milliards de dollars US) a permis d'assurer les transferts en espèces au profit des personnes âgées, des orphelins et d'autres personnes vulnérables dans le pays⁵⁸. Les ménages pauvres ont bénéficié de transferts en espèces ciblés, à hauteur de 20.000 shillings kenyans (187,5 dollars US), pour soutenir 2,5 millions de Kenyans en situation de pauvreté⁵⁹. Le gouvernement a également versé 6,5 milliards de shillings kenyans (60,94 millions de dollars US) pour acheter des pupitres destinés aux écoliers et favoriser l'éducation⁶⁰. En outre, le gouvernement du pays a instauré un organe consultatif sur la santé et la sécurité au travail chargé de limiter au maximum la propagation de la COVID-19 et de réduire son impact sur les lieux de travail⁶¹.

Mesures de soutien aux entreprises

Le Kenya a opté pour une combinaison de mesures de relance budgétaire et de politique monétaire en vue d'améliorer les liquidités des entreprises et de stimuler les activités économiques, dans le but de protéger et d'aider les entreprises pendant la pandémie. Le gouvernement du pays a alloué environ 54 milliards de shillings kenyans (506,25 millions de dollars US), soit 0,5 % du PIB du Kenya, à la mise en place d'un plan de relance⁶². Ce plan concernait les infrastructures publiques (5,4 milliards de shillings kenyans, ou 50,62 millions de dollars US), l'agriculture (5 milliards de shillings kenyans, ou 46,87 millions de dollars US) et le tourisme (6,5 milliards de shillings kenyans, ou 60,93 millions de dollars US) pour encourager les activités économiques et les entreprises en 2020⁶³. De surcroît, le gouvernement a consacré 14,3 milliards de shillings kenyans (134 millions de dollars US) aux remboursements de TVA et à l'apurement d'arriérés⁶⁴, réduit le taux de l'impôt sur les sociétés de 30 % à 25 %⁶⁵, et diminué le taux de l'impôt sur le chiffre d'affaires de 3 % à 1 %⁶⁶. Près de 250.000 microentreprises et PME kenyanes ont bénéficié d'un meilleur accès aux financements dans le cadre du projet à 100 millions de dollars US *Supporting Access to Finance and Enterprise Recovery* (Soutien à l'accès au financement et à la relance des entreprises) financé par l'Association internationale de développement⁶⁷. Ces mesures ont contribué à améliorer les liquidités des entreprises pour leur permettre de faire face aux difficultés résultant des restrictions en lien avec la COVID-19.

La Banque centrale du Kenya (CBK) a elle aussi pris des mesures pour atténuer l'effet de la pandémie sur l'économie du pays. Elle a baissé le taux de la Banque centrale – le taux qu'utilisent les banques centrales pour appliquer ou marquer leur politique monétaire – de 8,25 % à 7,25 %⁶⁸. La CBK a également réduit sa proportion de réserve de liquidités, de 5,25 % à 4,25 %⁶⁹. Elle a donné aux banques commerciales du pays une certaine souplesse, ce qui a permis de restructurer les prêts affectés par la pandémie⁷⁰. De plus, il n'y a pas eu de frais sur les transactions par téléphone portable pour des sommes inférieures à 1.000 shillings kenyans (9,37 dollars US)⁷¹. Ces mesures visaient à renforcer les liquidités de l'économie pour aider les entreprises à résister aux répercussions de la pandémie de COVID-19.

Investissements dans l'économie des soins

En dépit des mesures générales de soutien au pouvoir d'achat des travailleurs, qui ont aidé les travailleurs précaires et faiblement rémunérés⁷², comme les travailleurs du soin, il apparaît que les travailleurs de l'économie des soins et les travailleurs du soin et des services à la personne n'étaient pas couverts par les mesures spécifiques de riposte à la COVID-19. L'absence de soutien ciblé au secteur des soins s'est révélée problématique. D'après un syndicaliste de la confédération syndicale kenyane *Central Organization of Trade Unions* (COTU), «Les travailleurs du soin et des services à la personne ont été les plus touchés... des travailleurs domestiques ont été licenciés. Un nombre considérable de travailleurs domestiques ont perdu leur emploi, mais il n'y a pas eu de programmes spécifiques pour les protéger de la perte de revenu⁷³.» Par ailleurs, les personnels de soins de santé ont payé le prix fort de la pénurie de travailleurs dans ce secteur, un phénomène qui sévit depuis longtemps en Afrique et qui met à mal l'accès aux services de santé et la manière dont ces services sont dispensés⁷⁴.

Investissements dans les technologies numériques

Au Kenya, les technologies numériques ont occupé une place importante dans la réponse des institutions du secteur public et privé à la COVID-19. Dans le secteur de l'éducation, l'établissement public Kenya Institute of Curriculum Development a mis en place des cours pour les services radiophoniques et télévisuels du pays, Kenya Broadcasting Corporation, auxquels les étudiants pouvaient assister⁷⁵. De même, la plateforme de web-conférence gouvernementale Kenya Education Network Trust a été utilisée pour proposer des cours à distance⁷⁶. Dans le secteur des services financiers, la CBK a supprimé les frais et élargi le cadre des transactions financières de faible valeur sur téléphone portable⁷⁷. Cette initiative a donné lieu à une augmentation de la valeur et du volume des transactions financières sur portable (généralement de 10 dollars US maximum) et a contribué à aider les ménages les plus vulnérables. Elle a attiré environ 1,6 million de clients supplémentaires⁷⁸.

La pandémie de COVID-19 a encouragé la mise en œuvre des technologies numériques au Kenya, en particulier les plateformes de vente et de paiement en ligne. Une étude a démontré qu'un nombre croissant de jeunes agriculteurs kenyans ont délaissé les marchés traditionnels (espace physique) et se sont tournés vers les plateformes commerciales en ligne et les médias sociaux pour vendre leurs produits agricoles pendant le confinement imposé au plus fort de la pandémie de COVID-19⁷⁹. Certaines personnes ont changé de façon de gagner leur vie en ouvrant des magasins virtuels⁸⁰.

Néanmoins, la transition au numérique dans le commerce ne s'est pas opérée sans peine. Une partie des magasins en ligne qui existaient avant la pandémie au Kenya ont éprouvé des difficultés pour élargir leurs ventes numériques en raison d'un manque de maîtrise du marketing en ligne et du fait des coûts des technologies numériques⁸¹. Dans certains cas, les technologies numériques disponibles n'ont pas permis de mener à bien des opérations de commerce électronique dans leur intégralité, ou d'effectuer l'achat et la vente en ligne de biens et de services. Par exemple, un nombre croissant de jeunes agriculteurs ont utilisé les plateformes en ligne pour accéder aux marchés, mais ces plateformes n'offraient pas de transactions de bout en bout et, à la place, facilitaient simplement la recherche et la découverte, laissant les services de paiement, d'exécution et de logistique aux jeunes agriculteurs⁸².

Investissements dans l'économie verte assortis de mesures de transition juste

Les réponses à la COVID-19 au Kenya comportaient des mesures pour l'environnement, l'économie verte et la transition juste; le gouvernement du Kenya a affecté 3,8 milliards de shillings kenyans (356,25 millions de dollars US) aux questions relatives à l'environnement⁸³.

Un Groupe de travail multipartite sur la transition juste et l'engagement, auquel participe la confédération syndicale kenyane COTU⁸⁴, a fait en sorte que les questions de transition juste soient prioritaires dans les discussions sur la reprise de l'après-COVID-19. Le Groupe de travail a d'ailleurs adressé un document sur la transition juste à l'Assemblée des Nations Unies sur l'environnement, pour demander l'intégration d'une relance verte dans les mesures de riposte à la COVID-19 ainsi que la protection sociale et le recyclage des travailleurs qui perçoivent des indemnités de licenciement, en vue de favoriser une transition juste (WGJTE, 2021)⁸⁵. De plus, le Groupe de travail a appelé à ce que les efforts de relance de l'après-COVID-19 prévoient un investissement dans les infrastructures à faible émission de carbone pour créer des emplois durables dans les communautés et les régions vulnérables.

c. Qu'en est-il du dialogue social ? Point de vue des syndicats

Il est important de noter que le dialogue social était présent dans les réponses à la pandémie au Kenya. Plus particulièrement, les partenaires sociaux du pays ont discuté et remis un rapport au Groupe de travail national sur les réponses économiques et commerciales à la COVID-19⁸⁶. La participation des partenaires sociaux a donné lieu à un protocole d'accord comportant les trois priorités suivantes:

- a. Protection et promotion des entreprises: les partenaires sociaux ont accepté de geler pendant 12 mois 1) les négociations sur les nouvelles conventions collectives et les accords existants, et 2) les augmentations de salaire à partir du 1^{er} avril 2021⁸⁷.
- b. Protection des emplois: les partenaires sociaux ont approuvé le recours au congé annuel sans solde à la place des licenciements⁸⁸, et souligné l'importance des modalités de travail alternatives telles que le télétravail, le travail en équipes alternées, l'utilisation de la technologie pour préserver les emplois.
- c. Santé et sécurité des travailleurs: les partenaires sociaux ont appelé à l'établissement de services de dépistage, de conseil et d'ambulance sur les lieux de travail, et au renforcement des comités de santé et de sécurité au travail sur les lieux de travail⁸⁹. Ces propositions insistaient également sur la protection des travailleurs contre l'infection de COVID-19.

En outre, les syndicats kenyans ont demandé un investissement plus important et plus efficace dans la protection sociale. Les syndicats ont déposé une proposition de création d'un fonds d'assurance chômage et d'un fonds d'aide aux migrants. Le gouvernement et les employeurs du secteur privé ont accepté ces propositions et œuvrent à l'établissement de ces deux projets.

Globalement, au Kenya, le point de vue des syndicats sur les mesures de riposte à la COVID-19 sont mitigées. D'un côté, les syndicats ont applaudi les mesures macroéconomiques prises par le gouvernement ainsi que sa collaboration avec les syndicats pendant la pandémie. D'un autre côté, les syndicats regrettent d'avoir trop peu participé à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces mesures. D'après un cadre dirigeant de la COTU, lors de la crise, «le gouvernement a établi un comité d'intervention ou de réponse à la COVID-19 mais, malheureusement, les syndicats et les travailleurs n'étaient pas représentés. Les représentants des travailleurs n'y ont pas participé⁹⁰.» Cette exclusion a limité l'influence des syndicats sur les mesures visant à lutter contre la COVID-19 au Kenya.

Sénégal

a. Contexte avant la pandémie, conséquences et situation actuelle

D'après l'Observatoire de l'ODD 8 de la CSI, le Sénégal a obtenu un score de 91,53, ce qui traduit un progrès limité en direction de l'ODD 8. Le classement dépend des caractéristiques économiques et sociales de l'économie et de la société sénégalaises, en particulier la nécessité d'améliorer la qualité de l'emploi et de lutter contre la vulnérabilité de la main-d'oeuvre.

TABLEAU 3: OBSERVATOIRE MONDIAL DE L'ODD 8 DE LA CSI (SÉNÉGAL)

Pays	Bien-être économique	Qualité de l'emploi	Vulnérabilité de l'emploi	Droits du travail	Indicateur composite de l'ODD 8
Sénégal	96,28	90,01	88,31	91,72	91,53
Afrique sub-saharienne	84,15	91,19	78,52	98,72	86,93

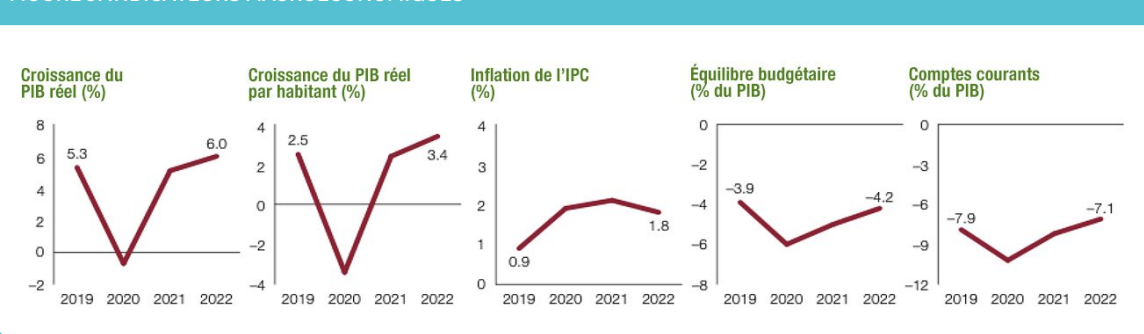
Source: CSI, 2022

Répercussions macroéconomiques

La pandémie de COVID-19 a porté un grave préjudice à l'économie du Sénégal. La figure 3 révèle que l'économie du Sénégal est entrée en récession en 2020 – avec une contraction du PIB réel de 0,7 % – suite à une croissance du PIB réel de 6,7 % en 2018 et de 5,3 % en 2019. Cette récession résulte d'un net recul de secteurs clés de l'économie, plus précisément le tourisme (-17 %), le transport (-8,8 %) et le commerce (-0,6 %) ⁹¹, en raison de la baisse des investissements et de la demande extérieure ⁹².

En 2021, l'économie sénégalaise a poursuivi sur la lancée de certains indicateurs macroéconomiques. Le pays a affiché une croissance du PIB de 3,7 % en 2021 et ce pourcentage devrait augmenter de 5 % et 9,2 % en 2022 et 2023, respectivement ⁹³. Toutefois, la dette du gouvernement demeure plus élevée qu'avant la survenue de la pandémie. L'endettement du gouvernement par rapport au PIB est passé de 63,6 % en 2019 à 69,2 % en 2020, pour atteindre 75,7 % en 2021 ⁹⁴.

FIGURE 3. INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES



Source: Banque africaine de développement, 2021

Le déficit budgétaire du Sénégal a atteint 6 % du PIB en 2020, contre 3,7 % en moyenne en 2018-2019 ⁹⁵ et est légèrement remonté en 2021, à 6,3 % ⁹⁶. Les données du FMI montrent que l'inflation a plus que doublé au Sénégal, allant de 1 % en 2019 à 2,5 % en 2020. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'inflation (1,8 %) était encore supérieure aux niveaux d'avant-COVID-19. Le taux d'inflation semble plus faible, mais les conséquences pourraient être graves étant donné que le Sénégal est, traditionnellement, moins sujet à l'inflation. Le doublement du niveau de l'inflation, conjugué à des pertes d'emplois massives et à d'autres problèmes du marché du travail dus à la COVID-19, a entraîné de profondes difficultés.

Répercussions sur le marché du travail

Le ralentissement de la croissance s'est accompagné d'une hausse du chômage parce que les principaux secteurs économiques, tels que le tourisme, le voyage et le transport, étaient en perte de vitesse ⁹⁷. Environ 40 % de la population active du pays ont été touchés par la pandémie ⁹⁸. Une enquête a constaté que près de 30 % des chefs de famille occupant un emploi avant la pandémie avaient arrêté de travailler fin juin 2020 pour des raisons imputables à la COVID-19 ⁹⁹.

Les employeurs sénégalais ont procédé à des licenciements suite à l'apparition de la pandémie de COVID-19, en particulier dans les secteurs de l'hôtellerie, du tourisme et des loisirs, qui emploient généralement plus de jeunes et de femmes que les autres secteurs. Une enquête menée dans 530 établissements de l'hôtellerie, du tourisme, des loisirs, de l'enseignement privé, du commerce, des transports, du bâtiment et des travaux publics a indiqué que 16.191 travailleurs avaient été licenciés à cause de la COVID-19 entre mars et juin 2020 ¹⁰⁰. Selon les estimations, 37.344 emplois formels ont disparu au cours du deuxième trimestre de 2020 ¹⁰¹. Au Sénégal, le chômage global a atteint 15 % en 2020 et 20 % en 2021 ¹⁰².

Répercussions sur le bien-être et la pauvreté

Les pertes d'emplois et de moyens de subsistance dues à la COVID-19 n'ont pas tardé à provoquer des pertes de revenus, avec de lourdes conséquences sur le bien-être et sur la pauvreté. Quasiment 85 % des ménages et 90 % des unités de l'économie informelle ont subi des pertes de revenus occasionnées par la pandémie ¹⁰³. Le taux de pertes de revenus était moins élevé dans les zones urbaines que dans les zones

rurales. Approximativement 87 % des ménages vivant en zone urbaine ont connu des pertes de revenus¹⁰⁴. La situation était plus grave en milieu rural, où presque 94 % des ménages ont perdu entièrement ou partiellement leurs revenus¹⁰⁵. Il est estimé que le revenu réel des 40 % des ménages les plus pauvres du Sénégal aurait diminué de 4 %¹⁰⁶.

Autour de 600.000 personnes ont basculé dans la pauvreté au cours du deuxième trimestre de 2020¹⁰⁷. La probabilité que des ménages vulnérables sombrerent dans la pauvreté transitoire se situe à environ 17 % de plus qu'avant la pandémie¹⁰⁸. Tout comme la pauvreté de revenus, l'insécurité alimentaire a pris de l'ampleur au Sénégal. Il y a eu une forte hausse du nombre de personnes qui ont réduit leur bol alimentaire, entre quatre et sept fois par semaine, dans une optique de résilience¹⁰⁹. En novembre 2020, près de 507.900 personnes ont connu l'insécurité alimentaire, et ce nombre devrait croître jusqu'à 873.956 entre juin et août 2021¹¹⁰.

b. Analyse des mesures visant à réduire l'impact de la crise et à favoriser la relance

Au Sénégal, les réponses à la COVID-19 consistaient à renforcer les capacités du secteur de la santé à faire face à la pandémie, et à aider les activités économiques, les unités économiques, les établissements et les particuliers à résister aux répercussions négatives de la COVID-19.

Le gouvernement du Sénégal a mis au point un Programme de résilience économique et sociale pour atténuer les effets néfastes de la COVID-19¹¹¹. Ce programme prévoyait l'instauration du Fonds de réponse et de solidarité contre les effets de la COVID-19, également connu sous le nom de FORCE COVID-19¹¹², qui a permis de mobiliser et de verser des fonds pour les diverses mesures sanitaires et économiques en lien avec la COVID-19.

Mesures de soutien aux travailleurs, aux revenus et à la protection sociale

Au Sénégal, les réponses du marché du travail à la COVID-19 portaient sur le maintien des emplois, la création d'emplois et la protection des revenus. Le gouvernement sénégalais a consacré 150 milliards de francs CFA (69 milliards de dollars US) à l'intégration socioéconomique et à l'emploi des jeunes dans le cadre d'un programme d'urgence pour les jeunes¹¹³. Entre autres objectifs, ce programme visait à créer 35.000 emplois – en recrutant 5.000 enseignants, 22.000 jeunes dans les secteurs de la reforestation et du nettoyage, 6.000 agents de sécurité et 1.850 personnes dans d'autres secteurs¹¹⁴.

Les travailleurs de l'économie informelle n'ont pas été exclus des interventions liées à la COVID-19 sur le marché du travail. Le gouvernement du Sénégal a mis en place des transferts en espèces à hauteur de 200.000 francs CFA (92.000 dollars US) au profit de 10.000 ménages afin de permettre aux agriculteurs pauvres à la tête d'exploitations de petite taille d'obtenir des ressources agricoles pour atténuer les effets de la crise de COVID-19¹¹⁵.

Outre la création d'emplois et la garantie des moyens de subsistance, le gouvernement sénégalais a cherché à protéger les revenus des travailleurs en établissant un moratoire sur certaines retenues salariales; de plus, il a supprimé des déductions salariales pour permettre aux travailleurs qui gardaient leur emploi de percevoir 100 % de leur salaire, et à ceux qui étaient licenciés de toucher 70 % de leur salaire¹¹⁶.

Les mesures de protection sociale adoptées par le gouvernement du Sénégal face à la COVID-19 avaient pour but de réduire la pauvreté alimentaire et de garantir l'accès aux services de distribution (eau et électricité). Le gouvernement a investi 69 milliards de francs CFA (150 millions de dollars US) pour assurer la livraison de 140.000 tonnes d'aliments à un million de ménages (soit environ huit millions de personnes) dans 553 communes à travers le pays¹¹⁷.

En sus de ces mesures, le gouvernement sénégalais a versé quelque 15,5 milliards de francs CFA (30 millions de dollars US) pour payer les factures d'eau et d'électricité de 975.522 ménages¹¹⁸. Cette aide a concerné 1.025.550 clients de la Société nationale d'électricité du Sénégal (SENELEC) et 29.702 clients des organismes d'électrification des zones rurales¹¹⁹.

Mesures de soutien aux entreprises

Pour remédier aux difficultés économiques dues à la COVID-19, le gouvernement du Sénégal est venu en aide aux entreprises – sous la forme d'une expansion budgétaire destinée à améliorer les liquidités pour éviter ou limiter autant que possible la récession et favoriser ou accélérer la relance. Le gouvernement a activé l'apurement des arriérés vis-à-vis du secteur privé¹²⁰. Pour que l'économie continue de fonctionner, il a versé plus de 280 milliards de francs CFA (500 millions de dollars US) aux prestataires et fournisseurs du gouvernement pour apurer la dette nationale et soulager financièrement les entreprises locales¹²¹. De plus, le gouvernement a apporté un soutien direct aux secteurs de l'économie les plus durement touchés par la pandémie de COVID-19. Par exemple, les secteurs de l'hôtellerie, de l'agriculture, du transport et des infrastructures ont obtenu 375 milliards de francs CFA (200 millions de dollars US)¹²².

Le gouvernement a également procédé à un allègement fiscal. Un fonds de 180 milliards de francs CFA (330 millions de dollars US) a été constitué pour accorder une remise de dette partielle¹²³. Ce fonds a permis une exonération de la dette fiscale pour les entreprises, et d'autres entités¹²⁴. Le gouvernement a aussi élargi le paiement de la TVA perçue par les services et les agences des douanes¹²⁵. Il a aussi exempté les entreprises du paiement des cotisations sociales à l'agence des caisses de retraite¹²⁶. Environ 80 % de FORCE-COVID-19 ont été consacrés aux entreprises pour les aider à préserver les emplois et à maintenir les capacités de production de l'économie du Sénégal¹²⁷.

Investissements dans l'économie des soins

Comme dans le cas du Kenya, le Sénégal n'a pas pris de mesures spécifiques de riposte à la COVID-19 pour soutenir les travailleurs de l'économie des soins. Selon une enquête réalisée auprès des travailleurs et travailleuses domestiques, environ 85 % des personnes interrogées ont bénéficié d'une annulation de leurs factures d'eau et d'électricité¹²⁸. Cependant, plusieurs milliers de jeunes filles et de femmes employées comme domestiques avant la survenue de la pandémie de COVID-19 au Sénégal ont perdu leur emploi, sans avoir accès à aucune forme de compensation financière¹²⁹. La Fédération internationale des travailleurs domestiques (FITD) a déploré la situation des travailleurs qui n'ont pas reçu d'indemnités de licenciement, sachant que la plupart d'entre eux sont restés sans emploi pendant plus de six mois¹³⁰.

Les travailleurs du secteur de la santé ont subi une pression sans précédent pendant la pandémie, compte tenu de la répartition géographique inégale des personnels de santé qualifiés sur le territoire, des fréquentes pénuries de médicaments essentiels et du manque de matériel médical¹³¹.

Investissements dans les technologies numériques

Le déploiement des technologies numériques a constitué une importante réponse à la COVID-19 de la part de l'État et des entreprises privées du Sénégal. Dans le secteur public, le ministère du Commerce a créé une plateforme de commerce en ligne pour faciliter l'accès aux sites web des petites et moyennes entreprises qui vendaient des produits de première nécessité¹³². Cette initiative a aussi encouragé des entreprises traditionnelles à se lancer sur Internet, ce qui a simplifié la distribution des produits essentiels – denrées alimentaires, produits d'hygiène et de santé¹³³. Le ministère du Commerce a également lancé une plateforme Internet pour le suivi du marché, qui a permis de recenser en ligne les stocks de nourriture disponibles à travers le pays¹³⁴. Ces deux plateformes illustrent les efforts du gouvernement sénégalais pour promouvoir le commerce électronique et faciliter les échanges de biens pendant la pandémie de COVID-19.

En écho aux initiatives du secteur public, les entreprises privées sénégalaises (et plus particulièrement celles qui étaient confrontées à une chute des ventes en raison des mesures de confinement liées à la COVID-19) ont mis en place leurs propres technologies numériques pour assurer leur fonctionnement. Une enquête menée par la Banque mondiale indique qu'environ 40 % d'entreprises de taille différente ont adopté ou augmenté le recours aux technologies numériques à des fins commerciales¹³⁵. Néanmoins, une considérable fracture numérique persiste entre les entreprises du secteur privé du Sénégal: la proportion de grandes et moyennes entreprises investissant dans les technologies numériques pour faire face à la crise de COVID-19 s'élevait respectivement à 33 % et 36 %, en comparaison avec les 14 % relevés pour les petites entreprises¹³⁶. Les microentreprises du secteur informel se trouvaient plus encore à la traîne du point de vue numérique, avec une utilisation des smartphones de 18 % seulement. Toutefois, les entreprises qui utilisent les technologies numériques affichent en moyenne de meilleurs niveaux de productivité du travail et de ventes totales, et sont plus à même d'exporter leurs produits¹³⁷.

Investissements dans l'économie verte assortis de mesures de transition juste

En dépit de nombreuses interventions positives, le Sénégal a trop peu investi dans l'économie verte et la transition juste. Au mieux, les efforts déployés dans le pays pour atténuer la crise de COVID-19 et favoriser la reprise ont été neutres pour le climat, mais aucune politique climatique n'a été adoptée¹³⁸. En fait, le Sénégal a réduit sa part de politiques vertes de -1,9 %¹³⁹.

c. Qu'en est-il du dialogue social ? Point de vue des syndicats

Le dialogue social a fait partie intégrante des réponses à la COVID-19 au Sénégal. D'importantes parties prenantes, à savoir le gouvernement, la société civile et le secteur privé, ont participé au suivi de la réalisation du programme FORCE COVID-19¹⁴⁰. Le comité qui a mis en œuvre le programme FORCE COVID-19 a organisé des séances plénières et des réunions sectorielles avec les parties prenantes du pays¹⁴¹.

En outre, le Haut Conseil du dialogue social (HCDS) du Sénégal a plaidé en faveur de l'atténuation des répercussions de la pandémie pour les travailleurs et les entreprises de l'économie informelle¹⁴². Le HCDS n'a eu de cesse de rappeler la situation critique des travailleurs du secteur informel et a participé au comité directeur établi pour mener une évaluation rapide par l'OIT de l'impact de la COVID-19 sur l'économie informelle¹⁴³. Le HCDS a également recherché un consensus tripartite pour garantir l'intégration des observations et des recommandations de l'évaluation rapide au plan de relance national suite à la pandémie de COVID-19¹⁴⁴.

Les syndicats considèrent que la prise en compte du dialogue social dans la riposte du Sénégal à la COVID-19 est significative. Les discussions sur les stratégies visant à sortir de la pandémie de COVID-19 et l'engagement à l'égard d'un plan de réponse nationale ont permis une compréhension commune entre les partenaires sociaux. Un syndicaliste a déclaré: «Le dialogue social a été utile pour trouver des solutions. De même, la formation des employés et des organisations de travailleurs sur le plan de résilience nationale a contribué à renforcer le dialogue social et la négociation collective à tous les niveaux¹⁴⁵.»

Malgré cela, les syndicats ont des points de vue contrastés sur les mesures de réponse à la COVID-19 adoptées au Sénégal. Bien que les syndicats sénégalais saluent certaines mesures prises par le gouvernement, en particulier les mesures destinées à protéger les vies et les moyens de subsistance et à relancer l'économie du pays, ils demeurent critiques vis-à-vis de la portée limitée des diverses mesures de soutien pour faire face à la crise de COVID-19, plus spécialement les protocoles de santé et de sécurité. Un syndicaliste attire l'attention sur le fait que «le gouvernement s'est efforcé d'étendre les mesures à toutes les communautés¹⁴⁶.» En raison de l'ampleur limitée des mesures prises par le gouvernement, «au début de la pandémie, ce sont les organisations non gouvernementales et les syndicats qui se trouvaient sur le terrain pour aider les travailleurs et les migrants... et offrir un soutien solidaire en apportant une assistance vitale et en fournissant des équipements de protection, notamment des masques et du savon pour les mains¹⁴⁷.»

A close-up photograph of a young man, likely a miner, wearing a yellow hard hat and a blue work shirt. He is smiling warmly at the camera. He is holding a long, dark metal rod vertically. In his left hand, he holds two red-handled tools, possibly pneumatic drills or similar equipment. The background is slightly blurred, showing an outdoor or semi-outdoor industrial setting with other workers in orange clothing visible in the distance.

3. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

3.1. Recommandations aux gouvernements

Comme le montre ce rapport, la pandémie de COVID-19 a mis en évidence sans ménagement le manque de résilience de la plupart des économies africaines.

De la même manière que d'autres nations africaines, le Kenya et le Sénégal ont tous deux enregistré une croissance négative en 2020, ainsi qu'une hausse des déficits budgétaires et des niveaux d'endettement. Le nombre d'emplois et les moyens de subsistance ont diminué; les revenus des ménages se sont effondrés, alors que les prix ont augmenté. Par conséquent, les taux de pauvreté ont progressé. Les deux gouvernements ont réalisé d'incroyables efforts en dépit de leurs ressources limitées pour soutenir les ménages et les entreprises, mais ce soutien a considérablement manqué de coordination et de cadre à moyen et long terme.

À l'avenir, les pays devront organiser leurs opérations de soutien et de relance face à la COVID-19 en fonction du cadre prévu dans l'ODD 8 et dans le Programme 2030. Les pays doivent donner la priorité au rétablissement de l'économie réelle en investissant dans des politiques et des programmes qui augmentent la croissance économique, renforcent la valeur ajoutée manufacturière, et créent des emplois décents productifs. Les pays ne devraient pas simplement viser la croissance économique en soi; la croissance économique doit tenir la promesse de l'emploi décent.

Dans cette perspective, il est nécessaire de **dissocier les économies** des investissements préjudiciables dans l'extraction des ressources naturelles, qui génèrent une croissance sans emplois et ne transforment pas les structures économiques. Cette forme de croissance dégrade l'environnement, aggrave le changement climatique et apporte peu de bien-être économique. Les politiques économiques, et la croissance qu'elles recherchent, doivent veiller à pourvoir aux besoins essentiels de la vie et à parvenir à l'emploi décent. **Les pays doivent investir davantage dans les emplois décents respectueux du climat.** Les politiques économiques de relance doivent adopter des mesures qui **soutiennent les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME)**, sur lesquelles reposent les économies africaines. **L'aide aux secteurs** à forte intensité de main-d'œuvre **dans l'agriculture durable, l'industrie et le tourisme** contribuera à la reprise et à un avenir partagé pour la plupart de la population africaine. En d'autres termes, les ressources limitées pour la reprise doivent être allouées aux domaines et aux secteurs qui emploient la majeure partie de la population, dans lesquels les répercussions sont évolutives, et qui aident à créer des emplois décents et à renforcer la résilience climatique.

Les deux études de cas montrent que les mesures de riposte à la COVID-19 prises par les gouvernements sont très insuffisantes pour promouvoir **l'économie des soins**, malgré l'importance de ce secteur et les effets de la crise sur les travailleurs du soin et des services à la personne. Les investissements dans l'économie des soins seront déterminants pour garantir des emplois décents et respectueux du climat qui reconnaissent le travail domestique et de soins non rémunéré, essentiellement effectué par des femmes, et pour encourager la formalisation des emplois informels dans l'économie des soins.

Il sera également nécessaire d'intensifier la **numérisation**. D'importantes initiatives ont été prises pendant la pandémie pour promouvoir les technologies numériques, mais il faudra les développer pour faire en sorte que les pays africains ne prennent pas de retard dans une économie mondiale de plus en plus numérisée. La numérisation exigera un renforcement des compétences efficace et une solide formation, surtout pour les femmes et les filles, dans le but d'affronter la transition numérique indispensable et d'assurer l'employabilité des travailleurs dans un monde plus numérisé.

Les gouvernements doivent également réaliser des investissements fermes et durables dans la **protection sociale universelle**. Les pays doivent instaurer les mécanismes nécessaires pour venir en aide aux citoyens en période de crise. Lors de la pandémie de COVID-19, les pays pauvres (avec des ressources limitées) avaient peu de marge de manœuvre pour mettre en place des programmes de protection sociale. En conséquence, les personnes qui avaient le plus besoin d'aide ont obtenu un soutien insuffisant, aussi bien en termes de montant que de durée. C'est pourquoi les pays doivent renforcer leurs systèmes de protection sociale pour faire face aux futures crises et augmenter les investissements dans les soins de santé de sorte à garantir des systèmes de santé robustes et un accès universel capable de réagir aux pandémies à l'avenir.

Par ailleurs, les pays doivent investir suffisamment dans le **dialogue social**, notamment dans les institutions du marché du travail. En Afrique, les syndicats et les travailleurs ont participé activement à la lutte contre la COVID-19. Ce système tripartite s'est révélé particulièrement important pour assurer les relations entre les

employeurs et les travailleurs pendant la crise et apporter des solutions pratiques. Les syndicats kenyans, par exemple, ont travaillé avec les employeurs pour définir des mesures concrètes en vue de sauver des emplois. Cependant, les mesures spéciales qui ont été instaurées, limitant les droits des travailleurs dans le contexte de la pandémie, doivent désormais être abolies au plus vite, étant donné que la pandémie s'est considérablement affaiblie. De plus, les programmes gouvernementaux de relance, tels que les incitations offertes aux entreprises, doivent être liés à la création d'emplois décents et à l'engagement en faveur du respect des droits du travail.

Les travailleurs qui ont perdu leur emploi à cause de la pandémie et qui sont toujours sans emploi doivent bénéficier d'un soutien allant au-delà d'une aide au revenu temporaire, grâce à la formation et au recyclage. Les pays doivent **définir et mettre en œuvre des programmes de formation professionnelle et des stratégies de formation pour assurer l'apprentissage tout au long de la vie**. Cela permettra d'améliorer l'employabilité des travailleurs et d'anticiper leur intégration sur le marché du travail. Ces stratégies pourraient apporter d'immenses avantages à l'ensemble de l'économie en termes de gains de productivité. De manière plus générale, les programmes de relance doivent soutenir les travailleurs particulièrement vulnérables, notamment les travailleurs de **l'économie informelle**. Il s'agira pour cela d'instituer un **salaires décent** et de veiller à ce que les travailleurs perçoivent des revenus suffisants pour subvenir aux besoins de leur famille, tout en étant capable d'épargner et d'investir pour l'avenir. De plus, les efforts consacrés à la reprise doivent mettre davantage l'accent sur la formalisation de l'économie informelle.

Les politiques de relance doivent expressément tenir compte de **l'urgence climatique**. Au Kenya, le Groupe de travail multipartite sur la transition juste et l'engagement donne un bon exemple de la prise en compte des questions de changement climatique dans le processus de relance suite à la pandémie. Au contraire, l'approche du Sénégal, qui a réduit le financement des politiques vertes dans son programme de relance de l'après-pandémie, doit être évitée. La voie à suivre est celle d'une **transition juste**, associée à des investissements verts dans des secteurs qui atteignent une croissance durable et qui créent des emplois décents et respectueux du climat, et négociée avec les partenaires sociaux.

3.2 Recommandations aux donateurs de la coopération internationale

Compte tenu du manque de ressources et des actuelles contraintes budgétaires auxquelles les gouvernements africains sont confrontés, l'aide au développement est plus indispensable que jamais et doit augmenter pour atteindre 0,7 % du revenu national brut (RNB) des donateurs. Les pays africains ont besoin d'enveloppes de ressources plus garnies pour pouvoir entreprendre les politiques de relance nécessaires mentionnées dans la section précédente. Les deux pays connaissent aujourd'hui des déficits budgétaires phénoménaux et l'endettement s'élève à des niveaux intenable. La mobilisation des ressources nationales doit être solidement accompagnée d'une imposition progressive et de mesures mettant fin à l'épuisement des économies africaines, telles que la coopération fiscale internationale, pour lutter contre l'évasion fiscale, les transferts de bénéfices et les flux financiers illicites. La restructuration et l'annulation de la dette pour les pays qui en ont le plus besoin devraient faire partie intégrante des mesures d'aide, et l'émission des droits de tirage spéciaux doit être plus ambitieuse.

La mise en place d'un système de protection sociale fort pour soutenir les ménages en difficulté au cours des crises à venir demandera des revenus considérables. Un Fonds mondial pour la protection sociale peut fournir le financement et l'aide technique nécessaires pour mettre en œuvre les socles de protection sociale dans les pays africains les plus pauvres. Pour ce faire, il faudra une Aide publique au développement plus substantielle pour garantir la protection sociale, afin d'atteindre un budget d'aide des donateurs de 7 % d'ici à 2030 et de 14 % par la suite, ainsi qu'une application effective de l'Accélérateur mondial des Nations Unies pour l'emploi et la protection sociale pour des transitions justes.

Il est temps de renforcer la solidarité – une solidarité qui contribue à atténuer la pauvreté, à raffermir la croissance économique, à créer des emplois décents et à combattre le changement climatique. De nombreux éléments prouvent que les pays pauvres ne peuvent pas supporter seuls la charge imposée par la COVID-19 sans compromettre leur capacité d'atteindre les Objectifs de développement durable. Tous les pays doivent travailler ensemble en faveur du Programme 2030.

Références

- 1 Banque africaine de développement (BAD), «[Perspectives économiques en Afrique 2021: De la résolution de la dette à la croissance: une feuille de route pour l'Afrique](#)», 2021.
- 2 Ibidem.; Fonds monétaire international (FMI), «[Perspectives économiques régionales. Afrique subsaharienne: sur la corde raide](#)», 2022; et Banque mondiale, «[Kenya's Small and Medium Enterprises Receive a \\$100 Million Pandemic Recovery Boost](#)», 2021.
- 3 Fonds monétaire international (FMI), «[Perspectives économiques régionales. Afrique subsaharienne: sur la corde raide](#)», 2022.
- 4 Banque mondiale, «[Kenya's Small and Medium Enterprises Receive a \\$100 Million Pandemic Recovery Boost](#)», 2021.
- 5 Ibidem.
- 6 Banque africaine de développement (BAD), «[Perspectives économiques en Afrique 2021: De la résolution de la dette à la croissance: une feuille de route pour l'Afrique](#)», 2021.
- 7 Fonds monétaire international (FMI), «[Perspectives économiques régionales. Afrique subsaharienne: sur la corde raide](#)», 2022.
- 8 Selassie, A. A. and Kovacs, P., «[Africa Faces New Shock as War Raises Food and Fuel Costs](#)», 2022.
- 9 Fonds monétaire international (FMI), «[Perspectives économiques régionales. Afrique subsaharienne: sur la corde raide](#)», 2022.
- 10 Ibidem.
- 11 Banque africaine de développement (BAD), «[Perspectives économiques en Afrique 2021: De la résolution de la dette à la croissance: une feuille de route pour l'Afrique](#)», 2021.
- 12 Fonds monétaire international (FMI), «[Perspectives économiques régionales. Afrique subsaharienne: sur la corde raide](#)», 2022.
- 13 Ibidem.
- 14 Ibidem.
- 15 Ibidem.
- 16 BAD, «[Sénégal – Programme d'urgence à la riposte COVID-19 – Rapport d'achèvement de projet](#)», janvier 2022.
- 17 CNUCED, «[Investment Trends Monitor](#)», 2022.
- 18 Ratha, D., De, S., Kim, E. J., Plaza, S., Seshan, G. and Yameogo, N. D., «[Phase II: Covid-19 Crisis through a Migration Lens](#)», Migration and Development Brief 33, 2020.
- 19 Banque mondiale, «[Les remises migratoires enregistrent une croissance significative de 7,3 % en 2021](#)», 2021.
- 20 Organisation internationale du travail (OIT), «[Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail. 7e édition. Estimations actualisées et analyses](#)», 2021.
- 21 Ibidem.
- 22 Ibidem.
- 23 Ibidem.
- 24 Ibidem.
- 25 Ibidem.
- 26 Ibidem.
- 27 Ibidem.
- 28 OIT, «[Les conséquences du COVID-19 sur l'économie informelle en Afrique et les mesures prises pour y faire face](#)», 2020.
- 29 Ibidem.
- 30 Megersa, K., «[The Informal Sector and Covid-19 in Sub-Saharan Africa](#)», 2020.
- 31 Mahler, D. G., Yonzan, N. Hill, R., Lakner, C., Wu, H. and Yoshida, N., «[Pandemic, prices, and poverty](#)», 2022.
- 32 Ibidem.
- 33 PNUD, [2020 Africa Sustainable Development Report](#), 2020.
- 34 CSI, «[Décennie d'action pour atteindre les ODD. Réponses syndicales en matière de politiques](#)», juin 2020.
- 35 CEA, [Forum régional africain pour le développement durable](#), 2021.
- 36 OIT, «[Le rôle du dialogue social et des partenaires sociaux pour faire face aux répercussions de la COVID-19 sur l'économie informelle](#)», 2020.
- 37 CEA, [Forum régional africain pour le développement durable](#), 2021.
- 38 Ibidem.

- 39 L'indicateur composite de l'ODD 8 de la CSI a été mis au point en partenariat avec ASviS (Alliance italienne pour le développement durable) à partir de données et d'indicateurs statistiques dans quatre sous-domaines principaux, à savoir le bien-être économique, la qualité de l'emploi, la vulnérabilité de l'emploi et les droits du travail, dans le but d'analyser les progrès mondiaux vers la réalisation des ODD par le biais de l'ODD 8. La dernière version des résultats est accessible sur https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/hlpf_submission_2022_fr-2.pdf. Une description détaillée de la méthodologie figure dans le rapport rédigé par ASviS: «ODD 8: Travail décent et transitions justes au centre du Programme 2030.» Ce rapport est disponible sur demande à l'adresse timefor8@ituc-csi.org.
- 40 Fonds monétaire international (FMI), «Perspectives économiques régionales. Afrique subsaharienne: sur la corde raide», 2022.
- 41 Ibidem.
- 42 Ibidem.
- 43 Ibidem.
- 44 Banque mondiale, «Kenya Economic Update: Covid-19 Erodes Progress in Poverty Reduction in Kenya, Increases Number of Poor Citizens», 2020.
- 45 Ibidem.
- 46 Ibidem.
- 47 Ibidem.
- 48 Ibidem.
- 49 Ibidem.
- 50 Ibidem.
- 51 Ibidem.
- 52 Ibidem.
- 53 Ibidem.
- 54 Deloitte & Touche, «Kenya Tax Alert: Government response to Covid-19», 2020.
- 55 Banque mondiale, «Kenya Economic Update: Covid-19 Erodes Progress in Poverty Reduction in Kenya, Increases Number of Poor Citizens», 2020.
- 56 Deloitte & Touche, «Kenya Tax Alert: Government response to Covid-19», 2020.
- 57 Banque mondiale, «Kenya Economic Update: Covid-19 Erodes Progress in Poverty Reduction in Kenya, Increases Number of Poor Citizens», 2020.
- 58 Deloitte & Touche, «Kenya Tax Alert: Government response to Covid-19», 2020.
- 59 Banque mondiale, «Kenya Economic Update: Covid-19 Erodes Progress in Poverty Reduction in Kenya, Increases Number of Poor Citizens», 2020.
- 60 Ibidem.
- 61 Union africaine (UA), «AU covid-19 at workplace joint communique by chair of the AU specialized technical committee on social development, labour and employment and the African Union Commission», 2020.
- 62 Banque mondiale, «Kenya Economic Update: Covid-19 Erodes Progress in Poverty Reduction in Kenya, Increases Number of Poor Citizens», 2020.
- 63 Ibidem.
- 64 Ibidem.
- 65 Deloitte & Touche, «Kenya Tax Alert: Government response to Covid-19», 2020.
- 66 Banque mondiale, «Kenya Economic Update: Covid-19 Erodes Progress in Poverty Reduction in Kenya, Increases Number of Poor Citizens», 2020.
- 67 Banque mondiale, «Kenya's Small and Medium Enterprises Receive a \$100 Million Pandemic Recovery Boost», 2021.
- 68 Banque mondiale, «Kenya Economic Update: Covid-19 Erodes Progress in Poverty Reduction in Kenya, Increases Number of Poor Citizens», 2020.
- 69 Deloitte & Touche, «Kenya Tax Alert: Government response to Covid-19», 2020.
- 70 Banque mondiale, «Kenya Economic Update: Covid-19 Erodes Progress in Poverty Reduction in Kenya, Increases Number of Poor Citizens», 2020.
- 71 Ibidem.
- 72 Ossome, L., «The care economy and the state in Africa's Covid-19 responses» Canadian Journal Of Development Studies 42 (1-2): 68-78, 2021.
- 73 Entretien réalisé par l'auteur avec un responsable de la COTU-K, 16 juin 2022.
- 74 Organisation mondiale de la santé (OMS), «Des pénuries chroniques de personnel entravent les systèmes de santé en Afrique, d'après une étude de l'OMS», juin 2022.
- 75 Barasa, P. L., «Digitalization in teaching and education in the context of Covid-19: Kenya: Digitalization, the future of work and the teaching profession project», 2021.
- 76 Ibidem.
- 77 Njoroge, P. and Pazarbasioglu, C., «Bridging the Digital Divide to Scale Up the Covid-19 Recovery», 2020.
- 78 Ibidem.
- 79 Mastercard Foundation, «Young Kenyan Entrepreneurs Adopt Digital Platforms during Covid-19», 2022.

- 80 Ongoma, N., Waithira, T., Gitau, S. and Donner, J., «Platform Livelihoods: The quality of Kenyan youth's digital experiences in logistics, e-commerce, farming, and the creative sectors' Qhala and Caribou Digital».
- 81 Ibidem.
- 82 Ibidem.
- 83 Banque mondiale, «Kenya Economic Update: Covid-19 Erodes Progress in Poverty Reduction in Kenya, Increases Number of Poor Citizens», 2020.
- 84 Le Groupe de travail se composait de la Central Organization of Trade Unions (COTU), de l'Alliance panafricaine pour la justice climatique (PACJA), du Centre for Environment Justice and Development (CEJAD), de Transparency International-Kenya (TI-K), et de Youth for SDGs Kenya.
- 85 Working Group on Just Transition and Engagement, «High Level Discussion on the Contribution of the Environmental Dimension of Sustainable Development to Building a Resilient and Inclusive post Pandemic World», 22-23 février 2021.
- 86 Dutch Employers' Cooperation Programme, «Some examples of social dialogue activities during corona times in DECP partner-countries», 2022.
- 87 Ibidem.
- 88 Ibidem.
- 89 Ibidem.
- 90 Entretien réalisé par l'auteur avec un responsable de la COTU-K, 16 juin 2022.
- 91 Banque africaine de développement (BAD), «Perspectives économiques en Afrique 2021: De la résolution de la dette à la croissance: une feuille de route pour l'Afrique», 2021.
- 92 Ibidem.
- 93 Fonds monétaire international (FMI), «Perspectives économiques régionales. Afrique subsaharienne: sur la corde raide», 2022.
- 94 Ibidem.
- 95 Banque africaine de développement (BAD), «Perspectives économiques en Afrique 2021: De la résolution de la dette à la croissance: une feuille de route pour l'Afrique», 2021.
- 96 Fonds monétaire international (FMI), «Perspectives économiques régionales. Afrique subsaharienne: sur la corde raide», 2022.
- 97 FMI, «Sénégal: Troisième revue du programme appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique et demande de modification d'objectifs quantitatifs, demandes d'accord de confirmation et d'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation – communiqué de presse; rapports des services du FMI; analyse de la viabilité de la dette; et déclaration de l'administrateur pour le Sénégal», 2021.
- 98 Ndiaye, M. F., Covid-19 and its impact on Sénégal's Macroeconomic Structure, 2021.
- 99 Groupe des Nations Unies pour le développement durable, «Cadre des Nations Unies pour la réponse socio-économique immédiate à la COVID-19 – Contextualisation au Sénégal», 2021.
- 100 Ibidem.
- 101 Bertelsmann Stiftung, «BTI 2022 Country Report: Sénégal», 2022.
- 102 Ndiaye, M. F., Covid-19 and its impact on Sénégal's Macroeconomic Structure, 2021.
- 103 FMI, «Sénégal: Troisième revue du programme appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique et demande de modification d'objectifs quantitatifs, demandes d'accord de confirmation et d'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation – communiqué de presse; rapports des services du FMI; analyse de la viabilité de la dette; et déclaration de l'administrateur pour le Sénégal», 2021.
- 104 Ndiaye, M. F., Covid-19 and its impact on Sénégal's Macroeconomic Structure, 2021.
- 105 Ibidem.
- 106 Groupe des Nations Unies pour le développement durable, «Cadre des Nations Unies pour la réponse socio-économique immédiate à la COVID-19 – Contextualisation au Sénégal», 2021.
- 107 Bertelsmann Stiftung, «BTI 2022 Country Report: Sénégal», 2022.
- 108 Ndiaye, M. F., Covid-19 and its impact on Sénégal's Macroeconomic Structure, 2021.
- 109 Ibidem.
- 110 Groupe des Nations Unies pour le développement durable, «Cadre des Nations Unies pour la réponse socio-économique immédiate à la COVID-19 – Contextualisation au Sénégal», 2021.
- 111 BAD, «Sénégal – Programme d'urgence à la riposte COVID-19 – Rapport d'achèvement de projet», 2022.
- 112 Ibidem.
- 113 FMI, «Sénégal: Troisième revue du programme appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique et demande de modification d'objectifs quantitatifs, demandes d'accord de confirmation et d'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation – communiqué de presse; rapports des services du FMI; analyse de la viabilité de la dette; et déclaration de l'administrateur pour le Sénégal», 2021.
- 114 Ibidem.
- 115 Ibidem.

- 116 Ndiaye, M. F., [Covid-19 and its impact on Sénégal's Macroeconomic Structure](#), 2021.
- 117 Ibidem.
- 118 Ibidem.
- 119 BAD, [«Sénégal – Programme d'urgence à la riposte COVID-19 – Rapport d'achèvement de projet»](#), 2022.
- 120 Ibidem.
- 121 Ndiaye, M. F., [Covid-19 and its impact on Sénégal's Macroeconomic Structure](#), 2021.
- 122 Ibidem.
- 123 Ibidem.
- 124 BAD, [«Sénégal – Programme d'urgence à la riposte COVID-19 – Rapport d'achèvement de projet»](#), 2022.
- 125 Ndiaye, M. F., [Covid-19 and its impact on Sénégal's Macroeconomic Structure](#), 2021.
- 126 Ibidem.
- 127 Groupe des Nations Unies pour le développement durable, [«Cadre des Nations Unies pour la réponse socio-économique immédiate à la COVID-19 – Contextualisation au Sénégal»](#), 2021.
- 128 Castel-Branco, R. and Acciari, L., [«The impact of the pandemic crisis on domestic workers: a global overview»](#), 2021.
- 129 Niang, A., Zevounou, L. and Sylla, N. S., [«From informal workers to African legal subject: thinking through and beyond Covid-19»](#), 2020.
- 130 Fédération internationale des travailleurs domestiques (FITD), [«The Impact of Covid-19 on Domestic Workers in Africa»](#), 2021.
- 131 Banque mondiale, [La Banque mondiale s'engage aux côtés du Sénégal pour combattre la pandémie de COVID-19](#), septembre 2021.
- 132 CNUCED, [«Sénégal's e-commerce sector helps country cope with Covid-19»](#), 2020.
- 133 Ibidem.
- 134 Ibidem.
- 135 Cruz, M., Dutz M. A., and Rodríguez-Castelán, C., [«Digital Sénégal for Inclusive Growth: Technological Transformation for Better and More Jobs»](#), 2021.
- 136 Ibidem.
- 137 Ibidem.
- 138 Matola, J. U., [«Covid-19 Fiscal Policy Response and Climate Change Action in Africa»](#), 2021.
- 139 Ibidem.
- 140 BAD, [«Sénégal – Programme d'urgence à la riposte COVID-19 – Rapport d'achèvement de projet»](#), 2022.
- 141 Ibidem.
- 142 OIT, [«Le rôle du dialogue social et des partenaires sociaux pour faire face aux répercussions de la COVID-19 sur l'économie informelle»](#), 2020.
- 143 Ibidem.
- 144 Ibidem.
- 145 Entretien réalisé par l'auteur avec un responsable de l'UDTS le 20 juin 2022.
- 146 Ibidem.
- 147 Ibidem.

LA DÉCENNIE D'ACTION POUR ATTEINDRE LES ODD

RÉPONSES SYNDICALES EN MATIÈRE DE POLITIQUES



TIME FOR 
**LE TEMPS PRESSE
POUR UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL**

Editeur responsable: ITUC • Boulevard du roi Albert II 5, B1 • 1210 Bruxelles • Belgique • dce@ituc-csi.org

